



Procès-Verbal Bureau du Comité

N° 04
18 septembre 2025

Présents : Philippe Lesage, Président
Patrice Le Clère, Président Délégué
Patrice Guet, Secrétaire Général
Didier Gantier, Trésorier
Evelyne Autin, Vice-Présidente

Par messagerie : David Michaud, Secrétaire Adjoint

Assistent : Sébastien Duret, Directeur Administratif
Delphine Rolland, membre du Comité Directeur

1. Pôle Gouvernance

Pilote : Philippe Lesage

○ GT Emplois : Organisation et Plan d'actions

Le projet est validé par le Bureau. Celui-ci est préparé pour approbation au prochain Comité de Direction, fixé le 9 octobre 2025 en lieu et place du Bureau initialement prévu.

2. Finances / Infrastructures

Pilote : Philippe Lesage

○ Prélèvement automatique

Trois clubs n'ont pas opté pour le prélèvement automatique à date.

3. Pôle Juridique

Pilote : Patrice Le Clère

○ Violences, incivilités et discriminations

Une prise en compte des violences, incivilités, discriminations et violences sexuelles dans le football en lien avec le fonctionnement de la cellule de veille est prévue avec les référents du SDJES44 et du Conseil Départemental.

○ Licences non validées

Les clubs suivants sont interdits de participation aux épreuves départementales en raison de l'absence de licences validées dans les catégories mentionnées jusqu'à régularisation.

- 847724 FOCL Nantes => Loisir
- 564979 Nant'Espoir FC => U9, U10/U11, U12/U13, U14/U15
- 614413 AS Sigma => Entreprise
- 548480 AS Nantillais => Seniors Féminines, U12/U13

- **Droits d'engagement non versés**

- **541583 Nantes Panafricaine : prélèvement refusé**

Les droits d'engagement n'étant pas versé, la participation des équipes Seniors Libre et Loisir est suspendue jusqu'à régularisation. Le non déroulement des rencontres jusqu'à régularisation entraîne la perte par pénalité.

Le Président
Philippe LESAGE



Le Secrétaire Général,
Patrice Guet



Le Secrétaire de séance,
Sébastien Duret

